



AGIR POUR LE LOGEMENT

BARÈME DE COTISATIONS FÉDÉRALES 2022 ADHÉRENT FNAIM

CHIFFRE D'AFFAIRES HT 2020	COTISATIONS HT ⁽¹⁾	COTISATIONS TTC ^(**)
	ADHÉRENT	
De 0 à 100 000 €	778,00 €	933,60 €
De 100 001 à 300 000 €	1 350,00 €	1 620,00 €
De 300 001 à 500 000 €	1 714,00 €	2 056,80 €
De 500 001 à 750 000 €	1 923,00 €	2 307,60 €
De 750 001 à 1 500 000 €	2 130,00 €	2 556,00 €
De 1 500 001 à 4 500 000 €	2 963,00 €	3 555,60 €
De 4 500 001 € à 100 000 000 € (cf. 1)	3 800 € HT (4 560 € TTC) + 0,05 % du CA supplémentaire	

(1) Montant additionnel : 800€ par point de vente (rétrocédé à la Chambre)

	COTISATIONS HT ⁽²⁾	COTISATIONS TTC ⁽³⁾
Experts	285,00 €	342,00 €
Diagnostiqueurs	203,00 €	243,60 €

* Une participation forfaitaire de 5 € HT (soit 6 € TTC) pour l'Amicale FNAIM sera ajoutée au montant de votre cotisation
Le montant de la cotisation est calculé au prorata par trimestre

** Taux de TVA applicable sous réserve de modification réglementaire

Les cotisations que vous versez à votre Fédération sont intégralement employées pour la défense de votre profession, la promotion de vos activités, votre assistance juridique et l'ensemble de la veille réglementaire, votre extranet adhérent, la diffusion de vos annonces sur votre site Fnaim.fr, la publication d'études sur le marché immobilier, les imprimés dynamiques FNAIM LÉGAL by modelo et l'abonnement à La Revue bleue en version papier et digitale.



www.facebook.com/fnaim



www.twitter.com/FNAIM



www.linkedin.com/company/fnaim



www.youtube.com/FNAIMnews



www.fnaim.fr